

Extrait du Jésus-Christ en France

<http://jesuschristenfrance.fr/france-fille-ainee-de-l-eglise/article/le-voeu-de-louis-xvi-consacrant-la-france-a-u-sacre-coeur-de-jesus>

Le voeu de Louis XVI consacrant la France au Sacré-Coeur de Jésus

- France, fille aînée de l'Eglise -



Date de mise en ligne : mardi 21 juillet 2015

Copyright © Jésus-Christ en France - Tous droits réservés

juillet 1792 : le voeu de Louis XVI est remis au Père Hébert, supérieur général des Eudistes et confesseur du Roi.

C'est le voeu par lequel Louis XVI a dévoué sa personne, sa famille et le Royaume de France, au Sacré-Coeur de Jésus.

Texte du voeu :

« Vous voyez, ô mon Dieu, toutes les plaies qui déchirent mon coeur, et la profondeur de l'abîme dans lequel je suis tombé. Des maux sans nombre m'environnent de toutes parts. A mes malheurs personnels et à ceux de ma famille, qui sont affreux, se joignent, pour accabler mon âme, ceux qui couvrent la face du royaume. Les cris de tous les infortunés, les gémissements de la religion opprimée retentissent à mes oreilles, et une voix intérieure m'avertit encore que peut-être votre justice me reproche toutes ces calamités, parce que, dans les jours de ma puissance, je n'ai pas réprimé la licence du peuple et l'irrégion, qui en sont les principales sources ; parce que j'ai fourni moi-même des armes à l'hérésie qui triomphe, en la favorisant par des lois qui ont doublé ses forces et lui ont donné l'audace de tout oser.

Je n'aurai pas la témérité, ô mon Dieu, de me justifier devant vous ; mais vous savez que mon coeur a toujours été soumis à la foi et aux règles des moeurs ; mes fautes sont le fruit de ma faiblesse et semblent dignes de votre grande miséricorde. Vous avez pardonné au roi David, qui avait été cause que vos ennemis avaient blasphémé contre vous ; au roi Manassès, qui avait entraîné son peuple dans l'idolâtrie. Désarmé par leur pénitence, vous les avez rétablis l'un et l'autre sur le trône de Juda ; vous les avez fait régner avec paix et gloire. Seriez-vous inexorable aujourd'hui pour un fils de saint Louis, qui prend ces rois pénitents pour modèles, et qui, à leur exemple, désire réparer ses fautes et devenir un roi selon votre Coeur ? O Jésus-Christ, divin Rédempteur de toutes nos iniquités, c'est dans votre Coeur adorable que je veux déposer les effusions de mon âme affligée. J'appelle à mon secours le tendre Coeur de Marie, mon auguste protectrice et ma mère, et l'assistance de saint Louis, mon patron et le plus illustre de mes aïeux.

Ouvrez-vous, Coeur adorable, et par les mains si pures de mes puissants intercesseurs, recevez avec bonté le voeu satisfaisant que la confiance m'inspire et que je vous offre comme l'expression naïve des sentiments de mon coeur.

Si, par un effet de la bonté infinie de Dieu, je recouvre ma liberté, ma couronne et ma puissance royale, je promets solennellement :

1° De révoquer le plus tôt possible toutes les lois qui me seront indiquées, soit par le pape, soit par quatre évêques choisis parmi les plus vertueux de mon royaume, comme contraires à la pureté et à l'intégrité de la foi, à la discipline et à la juridiction spirituelle de la sainte Eglise catholique, apostolique, romaine, et notamment la constitution civile du clergé ;

2° De rétablir sans délai tous les pasteurs légitimes et tous les bénéficiés institués par l'Eglise, dans les bénéfices dont ils ont été injustement dépouillés par les décrets d'une puissance incompétente, sauf à prendre les moyens canoniques pour supprimer les titres de bénéfices qui sont moins nécessaires, et pour en appliquer les biens et revenus aux besoins de l'Etat ;

3° De prendre, dans l'intervalle d'une année, tant auprès du pape qu'auprès des évêques de mon royaume, toutes les mesures nécessaires pour établir, suivant les formes canoniques, une fête solennelle en l'honneur du Sacré Coeur de Jésus, laquelle sera célébrée à perpétuité dans toute la France, le premier vendredi après l'octave du

Le voeu de Louis XVI consacrant la France au Sacré-Coeur de Jésus

Saint-Sacrement, et toujours suivie d'une procession générale, en réparation des outrages et des profanations commis dans nos saints temples, pendant le temps des troubles, par les schismatiques, les hérétiques et les mauvais chrétiens ;

4° D'aller moi-même en personne, sous trois mois à compter du jour de ma délivrance, dans l'église Notre-Dame de Paris, ou dans toute autre église principale du lieu où je me trouverai, et de prononcer, un jour de dimanche ou de fête, au pied du maître-autel, après l'offertoire de la messe, et entre les mains du célébrant, un acte solennel de consécration de ma personne, de ma famille et de mon royaume au Sacré Coeur de Jésus, avec promesse de donner à tous mes sujets l'exemple du culte et de la dévotion qui sont dus à ce Coeur adorable ;

5° D'ériger et de décorer à mes frais, dans l'église que je choisirai pour cela, dans le cours d'une année à compter du jour de ma délivrance, une chapelle ou un autel qui sera dédié au Sacré Coeur de Jésus, et qui servira de monument éternel de ma reconnaissance et de ma confiance sans bornes dans les mérites infinis et dans les trésors inépuisables de grâces qui sont renfermés dans ce Coeur sacré ;

6° Enfin, de renouveler tous les ans, au lieu où je me trouverai, le jour qu'on célébrera la fête du Sacré-Coeur, l'acte de consécration exprimé dans l'article quatrième, et d'assister à la procession générale qui suivra la messe de ce jour.

Je ne puis aujourd'hui prononcer qu'en secret cet engagement, mais je le signerais de mon sang s'il le fallait, et le plus beau jour de ma vie sera celui où je pourrai le publier à haute voix dans le temple.

O Coeur adorable de mon Sauveur ! Que j'oublie ma main droite et que je m'oublie moi-même, si jamais j'oublie vos bienfaits et mes promesses, et cesse de vous aimer et de mettre en vous ma confiance et toute ma consolation. Ainsi soit-il. »

Mais hélas à ce moment Louis XVI est certes toujours Roi de France, mais ses pouvoirs et moyens d'action lui ont été retirés par les factieux qui ont trompé le peuple et en ont entraîné une part. L'approbation et l'aval du peuple n'ont jamais été donnés, ni même sollicités. La composition des Etats Généraux avait elle-même été l'objet de manipulations.

[Source]

[le salon beige](#)